

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
M. Th. WAUTERS, Directeur f.f.
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

N/Réf. : GM/Bxl1.33/s.551

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES (Neder-over-Heembeek). Eglise Saint-Nicolas. Remplacement des châssis.
Dossier traité par Mme E. de Sart.

Suite au courrier de la Ville de Bruxelles du 18/07/2014 et à la réunion sur place du 21/08/2014, nous vous communiquons l'avis que la CRMS a formulé en sa séance du 12/03/2014 au sujet du remplacement des châssis de l'église Saint-Nicolas.

La question des châssis de l'église Saint-Nicolas a déjà fait l'objet de plusieurs avis et réunions sur place. Bien que la CMRS plaiderait, dans un premier temps, pour la restauration des châssis existants, la Ville de Bruxelles a souhaité revenir sur cette question et elle introduit aujourd'hui une nouvelle proposition pour remplacer les châssis. Cette proposition est, d'une part, fondée sur le fait que les châssis existants ne présentent pas une grande qualité sur le plan patrimonial (châssis métalliques ne correspondant pas dans la plupart des cas pas au contour des baies) et, d'autre part motivée par la récente découverte de traces d'encastrement d'anciennes barlotières dans la maçonnerie des baies.

Suite à cette découverte, le maître de l'ouvrage propose de remplacer les châssis tout en tenant compte de la présence historique de barlotières. Les nouveaux châssis seraient réalisés en profilés d'acier suivant le trame des anciennes barlotières et équipés de verre feuilleté.

Compte tenu des nouvelles découvertes ainsi que de la piètre qualité des châssis existants (dont la restauration risque d'être peu durable), la **Commission souscrit à la nouvelle proposition** pour remplacer les châssis. Elle remarque cependant qu'il s'agit donc d'une intervention contemporaine, inspirée d'éléments anciens, qui ne constitue pas une restitution historique.

En outre, la CRMS demande d'affiner la nouvelle proposition en tenant compte des remarques suivantes :

- **les détails d'exécution seront soumis à l'accord préalable de la DMS;**
- **la structure des « barlotières » sera visible à l'extérieur (pas de grand pan de verre continu côté extérieur de la baie);**
- **une solution adéquate sera étudiée pour les grands châssis légèrement bombés (transept).**

La CRMS s'oppose pas non plus à la proposition de fixer les panneaux d'occultation amovibles sur les nouveaux châssis, à l'intérieur de l'église. Elle demande cependant de veiller à ce que ces panneaux soient effectivement enlevés quand l'occultation n'est pas réclamée par l'occupation des lieux. Les détails d'exécutions de ces éléments seront également soumis pour approbation à la DMS.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente